



# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 26/09/2018

Date de révision : 14/11/2018

Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange  
Nom du produit : RENEW  
Autres Moyens d'identification :

#### 1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Détachant  
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

#### 1.3. Fournisseur

Krown Rust Control  
35 MAGNUM DRIVE  
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA  
T (905) 939-8750

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

### SECTION 2: Classification des Dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (SGH-CA)

Liquide inflammables, Catégorie 4	H227	
Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 2A	H315	
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1	H318	
Provoque une sévère irritation des yeux	H319	

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H227 - Liquide inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol / Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutyle de l'éthylène glycol / Éther butylique de l'éthylène glycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butylique de l'éthylène glycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	4 - 6	Liq. Inflammable. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière, brouillard), H332 Irrit. Cutanée. 2, H315
Alcools, C9-11, éthoxylé	Alcools, C9-11, éthoxylé	(CAS-No.) 68439-46-3	2 - 4	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Irrit. Oculaire 2, H319
alcool isopropylique (2-Propanol)	alcool isopropylique (2-Propanol)	(CAS-No.) 67-63-0	1 - 2	Liq. Inflammable. 2, H225 Irrit. Oculaire 2A, H319 STOT SE 3, H335
Tetrasodium EDTA	acide éthylènediaminetétraacétique, sel tétrasodique / éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium / acide éthylènediaminetétraacétique (EDTA), sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel de sodium (1:4) / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Tetrasodium salt of ethylenediaminetetraacetic acid / Acide acétique, (éthylènedinitrilo)tetra-, sel tétrasodique / EDTA, tétrasodique / édétate tétrasodique / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) tetrasodium salt / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) Tétrasodique / Tétrasodique 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilo)tetraacetate / Edétate de sodium / Edetate Sodium acide éthylènediamine tétraacétique / Edétate de sodium	(CAS-No.) 64-02-8	1 - 3	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Lésions Oculaire. 1, H318
Tetra potassium Pyrophosphate (TKPP),	TKPP; tetrapotassium pyrophosphate; diphosphate de potassium; phosphoric acid tetrapotassium salt	(CAS-No.) 7320-34-5	0 - 1	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation oculaire Catégorie 2A

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

## SECTION 4: Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.
- Mesures de premiers secours après contact cutané : Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement
- Mesures de premiers après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Mesures de premiers secours général : En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

- Symptômes/effets après contact cutané : Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

## SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

### 5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

### 5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

### 5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

### 5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

## SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

### 6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

### 6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

### 6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

## SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

### 7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

### 7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Conditions D'entreposage : Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

### 8.1. Les Paramètres de Contrôle

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
alcool isopropylique (2-Propanol)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm (2-propanol; USA valeur limite d'exposition moyenne pondérée 8 h; TLV - Valeur adoptée)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm (2-propanol; USA; Valeur à court terme; TLV - Valeur adoptée)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm
	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	1225 mg/m <sup>3</sup>
	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.  
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air. Lunettes de protection.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Claire
Odeur	: Citron
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: 9.5-10
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point D'ébullition	: 100 °C
Point D'éclair	: Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Relative vapour density at 20 °C	: 0.6
Densité Relative	: 1.104
Solubilité	: Soluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 70 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

### 9.2. Autres informations

No additional information available

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de Décomposition Dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

### SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : N'est pas classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Cutanée: N'est pas classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : N'est pas classé

<b>Tetrasodium EDTA (64-02-8)</b>	
LD50 oral rat	1658 mg/kg
<b>Alcools, C9-11, éthoxylé ( 68439-46-3 )</b>	
LD50 oral rat	>2000 mg/kg
LD50 cutané lapin	>2000 mg/kg
<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
LD50 oral rat	470 mg/kg
LD50 cutané lapin	99 mg/kg
LC50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h
<b>alcool isopropylique (2-Propanol) (67-63-0)</b>	
LD50 cutané lapin	12870 mg/kg (Lapin; Valeur expérimentale; Équivalent ou similaire à OCDE 402; 16,4; lapin)
LC50 inhalation rat (mg/l)	73 mg/l/4h (Rat)
ATE US (oral)	5045 mg/kg poids corporel
ATE US (cutané)	12870 mg/kg poids corporel
ATE US (vapeurs)	73 mg/l/4h
ATE US (poussière, brouillard)	73 mg/l/4h
Groupe du CIRC	3 - Non classifiable

Corrosion / Irritation Cutanée : Provoque une irritation cutané.  
pH: 9.5-10

Lésion/Irritation Oculaire Grave : Provoque des lésions oculaires graves.  
pH: 9.5-10

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée : N'est pas classé  
Mutagénicité des cellules germinales : N'est pas classé  
Cancérogénicité : N'est pas classé

La Toxicité pour la Reproduction : N'est pas classé

STOT-seule exposition : N'est pas classé  
STOT- exposition répétées : N'est pas classé

Danger D'aspiration : N'est pas classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

### SECTION 12: Information Écologique

#### 12.1. Toxicité

Écologie - générale : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni pour causer des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé  
Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

<b>Tetrasodium EDTA (64-02-8)</b>	
CL50 poisson 1	41 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [statique])
CL50 poisson 2	59.8 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Species: Pimephales promelas [statique])
CE50 72h algue (1)	1.01 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus)
<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
CL50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [statique])
CL50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Species: Lepomis macrochirus)

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
CE50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
<b>Alcools, C9-11, éthoxylé ( 68439-46-3 )</b>	
CL50 poisson 1	5-10 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnia 1	5-10 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CE50 Algue	10 - 100 mg/l, 72 heures
<b>alcool isopropylique (2-Propanol) (67-63-0)</b>	
CL50 poisson 2	9640 mg/l (CL50; OCDE 203: Poisson, test de toxicité aiguë; 96h; Pimephales promelas; Système à écoulement; Eau fraîche; Valeur expérimentale)
CE50 Daphnia 2	13299 mg/l (EC50; Autre; 48 h; Daphnia magna)
Seuil limite algues 1	> 1000 mg/l (EC50; UBA; 72 h; Scenedesmus subspicatus)

### 12.2. Persistance et Dégradabilité

<b>RENEW</b>	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.
<b>alcool isopropylique (2-Propanol) (67-63-0)</b>	
Persistance et Dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol dans des conditions anaérobies. Aucune donnée de test sur la mobilité de la substance disponible.
Demande biochimique d'oxygène (DBO)	1.19 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique d'oxygène (DCO)	2.23 g O <sub>2</sub> /g substance
ThOD	2.4 g O <sub>2</sub> /g substance

### 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

<b>RENEW</b>	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.
<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
<b>alcool isopropylique (2-Propanol) (67-63-0)</b>	
Log Pow	0.05 (Approche des éléments de poids de preuve; Autre; 25 °C)
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

### 12.4. Mobilité dans le Sol

<b>RENEW</b>	
Écologie - sol	N'est pas établi.
<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
<b>alcool isopropylique (2-Propanol) (67-63-0)</b>	
La tension de surface	0.021 N/m (25 °C)

### 12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé.  
Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

## SECTION 13: Considérations D'élimination

### 13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.  
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

## SECTION 14: Informations relatives au Transport

### 14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

#### Transport des marchandises dangereuses

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Information de Transport/DOT

#### Ministère des Transports

Non réglementé pour le transport

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

Non réglementé pour le transport

#### IATA

Non réglementé pour le transport

## SECTION 15: Information Réglementaire

### 15.1. Réglementation Nationales

#### RENEW

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### Alcools, C9-11, éthoxylé ( 68439-46-3 )

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada Oui Liste extérieure des substances (LES) Non

#### Eau (7732-18-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### Tetrapotassium pyrophosphate (7320-34-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

### 15.2. Réglementation Internationales

#### Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

#### Tetrapotassium pyrophosphate (7320-34-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)

Oui

# KROWN RENEW

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Alcools, C9-11, éthoxylés ( 68439-46-3 )

Notification d'exportation TSCA Section 12 (b) (40 CFR 707, Sous-section D) Non réglementé. Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4) Non listé. SARA 304 Notification de rejet d'urgence Non réglementé Substances spécifiquement réglementées .OSHA (29 CFR 1910.1001-1052) Non réglementé. SARA 302 Substance extrêmement dangereuse Loi de 1986 sur les amendements et la réautorisation de Superfund (SARA) Non listé. SARA 311/312 Dangereux Oui produit chimique Corrosion ou irritation de la peau Lésions oculaires graves ou irritation des yeux Catégories de danger classées SARA 313 (compte rendu du TRI) Non réglementé. Section 112 de la Clean Air Act (CAA), liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) Non réglementé. Clean Air Act (CAA), article 112 (r) de la prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130) Non réglementé. Safe Drinking Water Act Non réglementé. (SDWA) Réglementations des États-Unis Proposition 65 de Californie Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment l'acétaldéhyde, reconnu par l'état de la Californie pour causer le cancer, et l'éthylène glycol, reconnu par l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov). AVERTISSEMENT: California Proposition 65 - CRT: Date d'inscription / Substance cancérigène, acétaldéhyde (CAS 75-07-0) Liste: 1 avril 1988 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Liste: 1er juillet 1987 California Proposition 65 - CRT: Date inscrite / Toxine pour le développement Ethylène glycol (CAS 107-21-1) Liste: 19 juin 2015 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Liste: 7 août 2009 Californie Proposition 65 - CRT: Date inscrite / Toxine pour la reproduction de la femme, oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Liste: 27 février 1987 Californie Proposition 65 - CRT: Date inscrite / Toxine pour la reproduction masculine Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Liste: 7 août 2009

Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC) Oui Inventaire japonais Substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) Oui liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL) Oui néo-zélandais néo-zélandais inventaire (NZIoC) Oui Philippines Philippine Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques Oui (PICCS) Taiwan Taiwan Inventaire (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) Oui

### Eau (7732-18-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Listed on the Korean ECL (Existing Chemicals List)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

## SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 26/09/2018

Date de révision : 14/11/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.